

Contrat Les Actes de Naissance  
dans la province de Quebec à l'ordre  
Alphabétique

Des enfants de  
les mois

<b>A</b>			
22	Antoine Gallas	3	Janvier
28	Barbe - C. Yebie	12	Janvier

19	Catharina van Kucheld	10	pluvios
23	Catharina deus enfant Satouit	1	Janvier

<b>T</b>			
1	Francois Joseph Aimee	8	Juindicade
10	Francois Florent Yebie	19	Brumaire
14	Francois Antoine Kummaw	5	Primaire
21	Florent Gerpauger	27	pluviose
24	Francois Antoine Claire	6	Janvier
26	Francois Antoine Anst. M.	20	Janvier
33	Francois Antoine Kiche	9	Primaire

<b>C</b>			
35	Georgius Mijtopke	22	Primaire

<b>H</b>			
<b>H</b>			

<b>J</b>			
4	Jaque Dillmhaider	3	Brumaire
9	Jaque Lambert	29	Brumaire
14	Joseph Kuedel	1	Fevrier
18	Joseph Smith B	12	Fevrier

30	Jaque Francois Timel	13	Germainal
31	Jaque Zimmermann	20	procial
36	Jean pierre Raffinay	27	procial
38	Jean Michel Weber	29	procial
39	Jean Pierre Zimmermann	11	Mesidor

L.

3<sup>e</sup> fol

5	Louis Merno	29	vendimare
12	Laurant <del>de</del> Stassenay	3	primaire

M

2	Maria rosp froly luyt	29	vendimare
6	Maria Kimmman	19	primaire
7	Maria Anna fruis	19	primaire
13	Maria Barthe oberer	1	primaire
20	Maria Catharine Dillshuider	10	pluvios
27	Maria Sibyl	20	fructos
29	Maria Theres Antoine	12	germinal
31	Maria Catharine anstalt	1	florial
32	Maria Kimmman	3	florial
40	Maria Othle	5	thermidor
41	Maria anstalt	12	thermidor
42	Margarethe Jungwan	26	fructidor

O.

15	Odile Pyaller	6	primaire
----	---------------	---	----------

R.

8. Nobe frist  
13. Nobe richard ruffus

29 Brucaire  
2. de compluente

S.

37. Socrus die enfant  
estavelles

29 prairial

T.

11. Tere appretis  
16. Tere de Waller  
25. Tere de Sribor

2. fruaire  
10. erlige  
11. gontase

X.

9. Xery Blain

3. Brucaire

26. Ruffenach Catherine

40. Ruffenach Claire

2. Ruffenach Jacques

7. Saur Marie

18. Scheruo Antoine

19. Scheruo Marieanne

49. Schmitt Blaise

59. Schmitt Odille

48. Schönbelle Marie barbe

Sau

3. Schotte Catherine Gertrude

15. Schotte Francois

54. Schotte Marie Anne

42. Schwaller Nicolas

51. Weber Antoine

22. Weber Marie Anne

35. Zimmermann Claire

56. Zimmermann Jacques <sup>n° 14</sup>

Le jour d'hui sept Mellidor au Cinq de la  
République Française

Nous soussignés Jaspes Secrétaire en Chef de  
l'Administration Municipale du canton de Walschwil  
et Louis Borer fils tous deux domiciliés audit  
Walschwil. En vertu d'une commission à nous  
délivrée par l'Administration Municipale en date  
du trente Prairial présente année à l'effet de  
Corriger les actes des Registres de l'Etat civil  
des communes du canton de Walschwil, comme  
aussi Rédiger les actes qui pourroient être omis.  
Nous nous sommes transportés à cet effet dans  
la commune de Dabo, pour opérer à la rectification  
des actes civils de cette commune, sur notre demande  
les Registres de l'an trois auq de l'an quatre et  
Cinq courant de l'an Cinq nous ont été remis.  
Nous nous sommes ensuite occupés des actes de  
Naissances contenus au présent Registre, avons  
1<sup>o</sup> Numéroté les susdits Actes, 2<sup>o</sup> approuvés et signés  
les ratures, Surcharges et renvois. 3<sup>o</sup> avons dressé la  
table alphabétique. D'après des informations et  
recherches, nous n'avons trouvés aucun acte qui soit  
omis au présent Registre. Nous avons remarqué  
que l'acte d'austette Française est porté deux fois  
sur le même Registre sous les N<sup>o</sup> 33 et 44. le  
dernier est non signé par conséquent nul.  
En foi de quoi nous avons dressés le présent  
Procès verbal. A Dabo les jours  
Mois et au que de sus.

Jaspes  
Commisaires

II



premiere feuille 6 f

Mairie de Walschbeic

Commune de Dabo

Le present Registre contenant Vingt Six feuillets destiné  
à inscrire les actes de naissance de la commune de Dabo  
a été coté et paraffé par premier et dernier feuillets  
par nous président de l'Administration Municipale  
de la commune de Walschbeic,

Le jour dui premier Vendémiaire an Six  
La République française une et indivisible.

an VI

président

Le jour dui dixième Vendémiaire An Six de la  
République française une et indivisible,  
à dix heures du matin pardevant moi Joseph Meyer  
officier public de la commune de Dabo, pour  
recevoir les actes destinés à constater les naissances  
Mariages et les décès des citoyens sont comparus  
en la salle publique de la maison communale de  
Dabo ledit Joseph Meyer âgé de trente deux  
ans, lesquels assistés de Jacques Fuchs journalier âgé  
de quarante deux ans, et Catherine Schott âgée de  
trente deux ans, tous deux domiciliés dans la commune  
de Dabo département de la Meurthe à ce leur a été  
Joseph Meyer que Marguerite Schott, âgée de

Aus; son Epouse légitime Mariages est  
accouché hier à S. heures du soir dans sa  
maison d'un enfant Mâle; qu'il me  
présente à auquel il a donné le prénom  
Joseph Ferdinand. D'après cette Déclaration  
que les Citoyens Jacques Fuchs, et Catharine  
Stoll ont certifié conforme à la suite de  
la représentation qui m'a été fait de l'enfant  
dénommé; j'ai rédigé en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués le présent Acte que  
Joseph Ferdinand Stoll père de l'enfant Jacques  
Fuchs et Catharine Stoll les deux témoins  
signé avec moy. fait à la maison commune  
de Dabo les jours mois et ans a vanté de  
Jacob Fuchs Ferdinand Stoll  
Catharine Stoll

No. 21

Thiers  
testes

Ce jourd'hui vingt un jour de Juin de l'année  
de la République française avec à l'indigence  
à S. heures du matin par devant moi Joseph  
officiers publique de la Commune de Dabo  
Nicolas les actes destinés à constater  
diverses Mariages et les diés des Citoyens  
sont comparés en la salle publique de la  
Commune de Dabo Nicolas Fuchs et Catharine Stoll

Aussi son Epouse légitime Mariage est  
accouché hier à 8 heures du soir dans sa  
maison d'un enfant Male; qu'il me  
présente à auquel il a donné le prénom  
Joseph Ferdinand. Depuis cette Déclaration  
que les Citoyens Jacques Fuchs, et Catharine  
Stoll ont certifié conforme à la suite de  
la représentation qui m'a été fait de leur part  
d'innocence; j'ai rédigé en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués le présent Acte de  
Ferdinand Stoll père de l'enfant Jacques  
Fuchs et Catharine Stoll les deux témoins  
signé avec moy. fait à la maison commune  
de Dabo les jours mois et ans a vant  
Jacob Fuchs Ferdinand Stoll  
Catharine Stoll

No. 22

Thiers  
testez

Ce jourd'hui vingt un jour de Juin de l'an  
de la République française une et indivisible  
à 8 heures du matin par devant moi Joseph  
officiers publique de la Commune de Dabo  
Nicolas les actes destinés à constater les  
naissances Mariages et les décès des Citoyens  
sont comparés en la salle publique de la  
Commune de Dabo Nicolas Törtel





Agé de vingt cinq ans; Luequelles assistez de  
Jaque Shöns Charpentier âgé de quarante quatre  
ans; et Thieris Kieffer âgé de vingt sept ans  
tous deux domiciliés dans la commune de Zaboe  
Département de la Meurthe, a déclaré a moi  
Joseph Meyer que Maria Kieffer âgé de  
vingt cinq ans son Epouse illegitime  
Mariage est accouché hier a onze heures  
du Matin dans sa maison d'un enfant  
femelle qu'il m'a présentée et auquel il a donné  
le nom de Theres; D'après cette déclaration  
que les Citoyens Jaque Shöns et Thieris Kieffer  
ont certifié conforme a la vérité et la  
Représentation qui m'a été fait de l'enfant  
dénommé; J'ai rédigé un acte de naissance qui  
me sont délégués le présent acte que en la  
présence du père de l'enfant Jaque Shöns et Thieris  
Kieffer les deux témoins ont signé a veu moi  
fait a la maison commune de Zaboe les jours  
mois et ans a vant dit;

Nicolas a este  
jacob Kieffer  
Joseph Meyer

No. 2 in  
Florent  
Bardou

Ce jourd'hui vingt Neufième Jendicmaire; Au  
De la République française une et indivisible  
à trois heures après midy. par d'isant moi Joseph  
meijer officier public de la Commune de Dabo  
pour recevoir les actes destinés à constater les naissances  
Mariages et les décès des citoyens sont comparus  
en la salle publique de la maison commune de  
Antoine Rameau Journalier âgé de trente sept ans  
lequel assisté de Joseph Bent Journalier âgé  
de quarante ans et Thérès Gerspinger âgée  
trente neuf ans; tous deux domiciliés dans la  
Commune de Dabo; Résidant à la haubey de  
ment de la Meuse. a déclaré à moy Joseph  
Meijer qu'il appolone Bardou âgé de  
ans, son épouse en légitime mariage est  
accouchée hier à dix heures du soir, dans sa  
d'une enfant mâle qu'il m'a présenté et  
il a donné le prénom Florent. D'après cette  
déclaration que les citoyens Joseph Bent et  
Thérès Gerspinger, ont certifié conforme à  
vérité et la Résrésentation que m'a été faite  
de l'enfant d'avoimer; j'ai rédigé en vertu  
des pouvoirs qui me sont de léguer le présent  
acte que Antoine Rameau père de l'enfant  
Joseph Bent et Thérès Gerspinger les deux



Leuons ont signé à ce moi fait à la maison  
Commune de Saboy les jours mois et ans a tant de  
dix huit. L'ancien  
Joseph Bonz Hérédier Prêtre

N. L. L. Le jour d'hui troisième Brumaire du Six de la  
République Française une et indivisible  
à dix heures du matin pardevant moi Joseph  
Maire officier public de la commune de Saboy  
pour Nécessité les actes destinés à constater la  
naissance, mariages et les décès des citoyens.  
Sont comparus à la Salle publique de la  
maison Commune de Saboy le citoyen Blumfeld  
Journalier âgé de vingt quatre ans lequel  
aporter de Mathieu Lichtenheld Journalier  
âgé de trente deux ans et Helene sa femme âgée de  
vingt neuf ans tous deux domiciliés dans la  
Commune de Saboy Département de la Savoie  
à déclaré à moi Joseph Maire que Clara  
Klee âgée de vingt trois ans son épouse

enlignitur Mariages est accoucher hier à 10  
heures du soir dans sa maison d'un enfant mâle  
qu'il m'a présenté et auquel il a donné le prénom  
Franciscus Martinus. Après cette déclaration  
que les citoyens Martin Linckenheld et Helena  
Saas ont certifié par serment à la vérité et la  
vérité et la représentation qui m'a été faite  
de l'enfant d'innocence j'ai rédigé en vertu de  
pouvoirs qui me sont délégués le présent acte  
que Henry Munnfeld père de l'enfant;

voyez l'acte  
de naissance  
à la page 14

Martin Linckenheld et Helena Saas les deux  
témoins ont signé de leur nom, fait à la maison  
commune de Dabo, les jours mois et ans  
ci dessus dits; Heinrich Munnfeld  
Martin Linckenheld  
Helena Saas

J. Fichtlauer  
agent

no. 511  
Gottlieb  
Zimmerman

Ce jourd'hui vingt septième Brumaire An 5  
de la République Française, à quatre heures  
Après midi. par devant moi Joseph Meijer  
officier public de la commune de Dabo  
pour recevoir les actes destinés à constater  
la naissance Mariages et les décès des  
citoyens, sont comparés en la salle publique  
de la maison commune Dabo, Antoine  
Zimmerman journalier âgé de quarante



Quatre Ans; lesquelles assistent de Erhard  
Shott Journalier; âgé de quatre ans et un  
mois, et Gertruda Shott, âgé de vingt-neuf  
Ans; tous deux domiciliés dans la commune de  
Zabos, département de la Meurthe à déclarer à  
moi Joseph Meyer que Anna Maria Fontay  
âgé de quarante quatre ans son épouse pour  
un légitime mariage est accouchée hier à onze  
heures du matin dans sa maison d'une enfant  
femelle qu'il me présente et auquel il a donné  
le prénom Gertruda D'après cette déclara-  
tion que les citoyens Erhard Shott et  
Gertruda Shott; ont certifié conformément à la  
forme et la représentation qui m'a été fait  
de l'enfant dénommé j'ai rédigé en vertu  
des pouvoirs qui me sont délégués le présent  
acte que Antoine Zimmermann père de l'enfant  
Erhard Shott et Gertruda Shott les deux  
témoins ont signé à ce moi; fait à la  
maison Commune de Zabos, les jours mois et  
ans ci-dessus; Gulzoni Zimmermann  
Joseph Meyer. Prévôt Jull

No. 61 Ce jourd'hui vingt-neufième Brumaire, An 5  
de la République Française une et indivisible

Marquerita deux heures après midi par devant moi Joseph  
Brentz méyer officier public de la Commune de Dabo par  
recevoir les actes destinés à constater les vrais  
mariages et les décès des Citoyens. sont comparés  
en la salle publique de la maison Commune de Dabo  
Joseph Brentz journalier âgé de quarante six ans  
à quel assistent de Antoine Trill journalier âgé  
de quarante sept ans. et Catharina Hilbert âgé  
de vingt trois ans, tous deux domiciliés dans la  
Commune de Dabo, résidant à la haubert, départe  
de la mort à déclarer à moi Joseph méyer,  
Thérès Gerspinger âgé de quarante deux ans, son  
épouse en légitime mariage est accouchée à jour  
à onze heures du matin dans sa maison d'une  
enfant femelle, qu'il m'a présentée et auquel il  
donne le prénom Marquerita. D'après cette  
déclaration que les Citoyens Antoine Trill et  
Catharina Hilbert ont certifié conforme à la vérité  
et la représentation qui m'a été fait d'empres  
dénommer, j'ai rédigé en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués le présent acte que j'ai  
fait lire devant eux. Antoine Trill et Catharina



liberté les deux témoins ont signé à ce moi  
fait à la maison commun de Dabo, les jours  
mois et ans ayant dits.


Joseph Metz Lorraine Gilbert

N. 21

Blain

pett

Ce jourd'hui dixième frimaire au six de la  
République française à quatre heures après  
Midi, pardevant moy Joseph Metz officier  
public de la commune de Dabo pour recevoir  
les actes destinés à constater les naissances  
mariages et les décès des citoyens. sont  
Comparus en la salle publique de la maison  
Commune de Dabo Blain pett âgé de quarante  
deux ans. lequel assiste de Florang Lethe  
Journalier âgé de quarante quatre ans. Anne  
maria Burger âgé de soixante ans tous deux  
Domiciliés dans la commune de Dabo département  
de la Meurthe à déclaré à moi Joseph Metz  
que Maria Anne d'Espérance âgé de trente deux  
ans. Son Epoux en légitime mariage est  
Accouché hier à sept heures du soir dans sa  
maison d'un enfant Mâle qui lui a présenté  
lequel il a donné le prénom Blain

D'après cette Dictation que les Citoyens François  
Etienne et Anne Marie Bürger ont certifié  
Conforme à la vérité et la Représentation que  
M<sup>r</sup> fait de l'enfant, de nommer. J'ai rédigé  
la présente disposition qui me font diligenter le présent  
Acte que Mais est père de l'enfant François  
Etienne Anne Marie Bürger les deux témoins ont  
signé à ce moy fait à la maison Commune  
de Dabo les jours mois et ans. à vant de  
Blaise  Anna Macrobüvger Dabo

cr. 4. 2. Ce jourd'hui ou jourd'hui au Sie de la République  
André François à deux heures après midy par devant moi  
Blaise Joseph meyer officier public. de la Commune  
de Dabo pour recevoir les actes destinés à  
la raisonner mariages et les Dies des Citoyens  
sont comparés en la salle public de la maison  
Commune de Dabo. Joseph Blaise Journalier  
âgé de trente ans, lequel assiste de Hubert  
Blaise Journalier âgé de vingt sept ans et  
Catherine Nebmann âgé de vingt trois ans  
deux domiciliés dans la Commune de Dabo  
Département de la Meurthe à Dabo le 10 Mars 1793





Joseph meyer qu' Elisabeth Künemann Agt  
 de vingt six ans son épouse en légitime mariage  
 est accouchée hier à sept heures du matin d'un  
 garçon d'un enfant mâle qu'il me présente  
 et auquel elle donne le prénom; André  
 Copier cette déclaration que les Citoyens Hubert  
 Blain et Catharine Nebuam ont certifié  
 conforme à la vérité et la représentation qui  
 m'a été fait d'un enfant d'un sexe mâle  
 en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
 le présent acte que Joseph Blain père de  
 l'enfant Hubert Blain et Catharine Nebuam  
 les deux témoins ont signé avec moi fait à  
 la maison Commune de Dabo; les jours mois  
 et ans à tant dit. *infid. l'ass.*

Hubert  
 Catharine Nebuam

Ce jourd'hui dix huit frimaire au six de la  
 République Française une et indivisible  
 Joseph meyer officier public de la Commune de Dabo  
 pour recevoir les actes destinés à constater  
 la naissance mariages et les décès des Citoyens  
 sont comparu en la salle publique de la maison

Joseph meyer  
 Copier  
 Sécherre

Commun D. Dabo, Antoine Thommo Journalier  
âgé de trente huit ans; lequel assiste de  
Michel Hubert Journalier âgé de vingt trois  
ans. A Catherine Nebuam âgé de vingt trois  
ans deux domiciliés dans la Commun D. Dabo  
Département de la Meurthe, à dix lieues à peu  
Joseph méjor que D'Odile Hubert âgé de  
vingt anses son Epoux en légitime mariage  
est accouché hier vers dix et onze heures  
du matin dans sa maison d'un enfant  
Mâle qu'il nous présente et auquel il a donné  
le prénom François Joseph. D'après cette  
Déclaration que les Citoyens Michel Hubert  
A Catherine Nebuam ont certifié conforme  
à la vérité et la Représentation qui en  
a été fait de l'enfant d'icommun. J'ai  
redigé en vertu des pouvoirs qui me sont  
Déléguez le présent acte que Antoine  
Thommo père de l'enfant, Michel Hubert  
A Catherine Nebuam les deux témoins  
ont signés et scellés. Fait à la maison  
Commun D. Dabo. les jours mois et  
Année sans des. *Antoine Thommo* *Michel Hubert*  
*Catherine Nebuam*



No 10  
Nicola Nino  
Revo

Ce jour d'aujourd'hui troisième Mars au six de la République  
Française à dix heures de matin, pardevant  
Moy Joseph Meyer Officier public de la  
Commune de Dabo, pour recevoir les actes  
destinés à constater les naissances mariages  
et les décès des Citoyens de la Commune  
en la salle publique de la maison Commune  
de Dabo; Nicola Nino, âgé de dix huit ans.  
Légal assisté de Joseph Darrbichaj instituteur  
âgé de vingt neuf ans. et Catharina Nino  
âgé de vingt huit ans. tous deux domiciliés  
dans la Commune de Dabo; Département  
de la Haute Saône à de l'ère à moi Joseph  
Meyer que Maria Albrecht âgé de vingt  
huit ans. son Epouse en légitime mariage est  
accouchée hier à onze heures du soir dans  
sa maison d'une enfant mâle qu'il me  
présente. et auquel il a donné le prénom  
Nicolas D'après cette déclaration que les  
Citoyens Joseph Darrbichaj et Catharina  
Nino ont certifié conformément à la vérité  
et la représentation qui m'a été fait  
de l'enfant Dénommé; J'ai Signé  
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
Le présent acte que Nicola Nino père

De l'infant Joseph Dourbaker, et Catharina  
Anna les deux témoins ont signé à  
Moy; fait à la maison Commune de Dabo  
les jours mois et ans. ayant dit;  
Margolander

actes de mariage

Dourbaker

Acte. II<sup>e</sup> Maria  
Dobila  
Friedrich

Ce jourd'hui quatrieme May. au Sie de la Repub.  
Francoise à dix heures du Matin. pardevant  
Moy Joseph Meyer officier public de la Commune  
de Dabo, pour lui voir les actes destinés à  
constater la naissance mariages et les décès de  
Francois sous le nom de la salle publique  
maison Commune de Dabo Maria Anna  
Schreiber âgé de quarante ans lequel, assisté  
de Franz Burger Journalier âgé de cinquante  
deux ans et Joseph Dourbaker instituteur  
âgé de vingt neuf ans. Tous les trois  
domiciles dans la Commune de Dabo. dépen-  
sément de la vérité à déclaré à moi Joseph  
Meyer que Catharina Friedrich âgé de vingt  
ans. est accouchée hier à six heures du Matin



dans la maison de Jean <sup>huitieme</sup> Hall de la Commune de  
 dans deux enfants naturels ~~qui me presentent~~  
 auquel il a donne le prénom maria ocila, d'après  
 cette déclaration que Maria anno Schreiber Georg Burger, et  
 Joseph Doornbecker, ont certifié conforme à l'acte et la  
 représentation qui m'a été fait de l'enfant. De son nom  
 j'ai rédigé en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le  
 présent acte que Maria anno Schreiber Georg Burger  
 et Joseph Doornbecker les deux témoins ont signé  
 à ce moi fait à la maison commune de Dabo, les  
 Journaliers et ans a quatre dix  
vingt deux ans deux mois deux jours  
deux ans deux mois deux jours

1792  
 Catharina  
 Margarethe Kubler

Ce jourd'hui quatrieme Mars, Au Sie de la  
 République française, à trois heures après  
 midi, par devant moi Joseph Meyer officier  
 public de la Commune de Dabo, pour  
 recevoir les actes destinés à constater la  
 naissance mariages et les décès des citoyens  
 sont comparés en la salle public de la maison  
 commune de Dabo, Pierre Kubler Journalier  
 âgé de vingt quatre ans lequel a pisté  
 de Jean Kupper Cordanier âgé de vingt  
 huit ans et Margarethe Kupper âgée de  
 quarante deux ans tous deux domiciliés  
 dans la Commune de Dabo, Département

de la Marthe a dix heures a moi Joseph meija  
que Joseph Kübler âgé de vingt six ans  
son épouse. en légitime mariage, est accouché  
hier à dix heures du matin. Dans sa maison  
deux enfants filles qu'il me présente  
et auquel il a donné le prénom Catha  
Marguerite. D'après cette déclaration que  
les témoins Joseph Kübler et Marguerite  
Kübler ont certifié conforme à la vérité  
et la stipulation qui m'a été fait  
de l'enfant de monnier. J'ai redigé en vertu  
des pouvoirs qui me sont de légier. Le prin  
cipal que Pierre Kübler père de l'enfant  
Joseph Kübler et Marguerite Kübler  
les deux témoins ont signé à moi  
fait à la maison commune de Dabob  
le jour mois et an devant dit.

Martin Kübler Esquatin  
Marguerite Kübler

No 13  
Barthelme  
père

Quatrième Cinqième Sixième au six de la République  
française une et indivisible, à dix heures  
Matin, par devant moi Joseph meija  
publie de la commune de Dabob  
Nécessaire les actes destinés à constater  
Les naissances mariages et les décès des citoyens  
sont comparés en la salle publique



De la Maison Commune de Dabo Jacques potte  
 Journalier, âgé de quarante une ans lequel  
 assiste de Jacques Hönes charbonnier, âgé de  
 quarante Cinq ans. Et Maria Joseph Walter  
 Agé de trente deux ans, tous deux domiciliés dans  
 la commune de Dabo résidant à Raufferhoff  
 Département de la Meurthe, ad'ic l'ami à moi  
 Joseph rédigeur que Elisabeth Meyer, âgé de  
 trente ans, son épouse légitime Mariage est  
 accouchée hier à onze heures du soir dans sa  
 maison d'un enfant Mâle, qui est né présent  
 et auquel ils ont donné le prénom Louhard

D'après cette déclaration que les citoyens  
 Jacques Hönes, Et Maria Joseph Walter ont certifié  
 conforme à la vérité et la représentation qui  
 m'a été fait de l'enfant d'un nommer. J'ai rédigé  
 en vertu des pouvoirs qui me sont délégués le  
 présent acte, que Jacques potte père de l'enfant  
 Jacques Hönes et Maria Joseph Walter les deux  
 témoins ont signé à ce moi fait à la  
 maison commune de Dabo les jours mois  
 et ans ayant dit; Jacques Hönes

ami Joseph Walter Jacques Walter

Ce jour d'aujourd'hui vingt six Janvier, l'an six

Jacques  
Zimmerman.

114

De la Republique françoise, une et  
indivisible. Pardevant moi Joseph  
meijer, Agent municipal de la Commune  
de Dabo, Canton de Walschwil, Département de la  
Meurthe, sont comparus, Jacques Zimmerman  
Citoyen de ce lieu, assisté de Theodor Scho  
agé de quarante deux ans, de Valentin abba, âgé  
vingt six ans, et de Christine abba, âgé de vingt  
cinq ans, tous Citoyens de cette Commune de Dabo  
a déclaré a moi, que Catherine Freyermuth,  
son épouse en légitime mariage est accouchée  
hier trois heures après midy dans sa maison  
audit lieu, d'un enfant mâle qu'il m'a  
représenté, et au quel il a donné le prénom  
de Jacques. D'après cette déclaration  
faite, que lesdits témoins sont les témoins  
véritables, et de la représentation qui  
m'a été faite, de l'enfant d'icelle  
j'ai fait rédiger en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués le présent acte,  
que lesdits témoins ensemble le père dudit  
Enfant ont signés avec moi.

Valentin abba

Christ. Freyermuth  
Theodor Scho  
Miguel agent





Dixieme

Antoine  
Fromwiler.

Cesard Hug  
Gipede la

Signeur Nivoll, la  
Republique Françoise

et indivisible: a midy. pardevant moi Joseph  
meyer, agent municipal de lanton de

15

Walschwil. Departement de la nuilly. font Compromis

Jean Fromwiler, Citoyen de la Haub, assisté

D'Antoine Schreiber, et de Jean Huber, tous deux

auzuy Citoyens dudit lieu, et ses voisins, le

premier age de quarante quatre ans, et le dernier

ledit Huber age de cinquante trois ans. adedant

a moi, qui thorie Anne Hamme, son Epouse en legitime mariage

est auouché hier l'adiphait, six heures du matin en sa

maison audit lieu de la Haub, d'un enfant male, qui ma

representé et auquel ont adonné le pris nom d'Antoine.

D'après cette declaration que ledits temoins m'ont

certifié veritable, et de la Representation qui m'a été

faite de l'enfant de nomme cy dessus, j'ai fait rediger le

present acte, que ledit Schreiber, Ensemble le pere

audit Enfant ont signés avec moi, En

vertu des pouvoirs qui me sont deliqués, Et le dit

Huber sousmarqué, suite de l'ancien serment, ledit

jour moind et an. f. # de la commune de Dabo f.

Marque Publi  
de Jean Huber  
Hofen / Fromwiler  
Muzid et gant

Marie Anne  
Schmitt

16

Ce jour d'aujourd'hui vingt <sup>quatre</sup> Dix-sept, l'an six de la  
Republique française, une et indivisible,  
Six heures du matin, par devant moi Souffrant

Joseph meyer agent municipal de la Commune de  
Dabo, Canton de Walscheid, Département de la  
Meurthe. Soit Comparant Jean Schmitt, Citoyen  
journalier de ce lieu, assisté de Jean Jacques Weidling  
agé de quarante cinq ans, et de Xavier Christoph agé  
de quarante un ans, tous deux autres Citoyens de ce  
dit lieu, et ses voisins, adulateurs ainsi que Catherine  
Mallet son épouse en légitime mariage et  
accouchée hier le vingt trois six heures du soir, dans  
sa maison audit lieu. D'un enfant femelle, au  
quel dit enfant on a donné le prénom de Marie  
Anne, lequel il me représente. D'après cette  
déclaration, que les dits témoins m'ont certifié  
véritable, et de la représentation qui m'a été  
faite de l'enfant dénommé y dessus, j'ai fait  
rediger le présent acte, en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués, que les dits témoins ont  
signés avec moi, Et le dit Jean Schmitt le  
perdu dit enfant sans marque, faite de son  
Cœur les dits jours, mois et an.

(Marque de Jean Schmitt)

M. Weidling, X. Christoph

Meyer agent

Jacques  
Berliet

17

Ce jour d'aujourd'hui  
Lors que de la



onzieme  
vingt six Divise  
Republique française

une et indivisible, dix heures du matin.  
pardevant moi Soussigné Joseph Mejer agent  
municipale de la commune de Dabo, Canton de Walpshid,  
Departement de la Meurthe, sans Comprendre Antoine  
Berliet Citoyen coiturier de cette Commune, demourant  
ala haub, amister de Joseph Schaffer son voisin, age  
de vingt deux ans, et de Jacques Wendling de Dabo, age  
de quarante cinq ans, tous deux domiciliés audit lieu  
de la haub, ses amis et voisins, a déclaré avoir  
que Gertrude Sch Waller son Epouse en  
Légitime mariage est accouchée dans sa maison  
audit lieu, ce matin a deux heures d'un enfant  
mâle, qui lui a représenté, auquel on a donné le  
pris nom de Jacques, d'après cette déclaration que les  
dits témoins m'ont certifié véritable, et de la  
Représentation qui m'a été faite de l'enfant denomé.  
cy dessus, j'ai fait rediger le present acte en vertu  
des pouvoirs qui me sont délégués, que les dits  
témoins, ont signés avec moi, et ledit  
Antoine Berliet, pere dudit enfant aussy.

Les dits jant moi et au J. Wendling

Joseph Mejer

Antoine Berliet

M. Mejer agent

Antoine  
Abba.

18

Ce jour d'aujourd'hui treize Nivose, l'an six de  
la Republique française, un Aindisistien  
a midy, par devant moi l'aufrigné Joseph

meijer agent municipal de la commune de Dabo,  
Canton de Walschlin Département de la Meurthe  
font comparu Valentin Abba, Citoyen de l'lieu  
de Dabo, assisté de Theodor Schott, voiturier  
de ce même lieu, âgé de quarante deux ans,  
Ade Jean Jacques Wenzling, encore de ce même  
lieu, âgé de quarante cinq ans, adularé a moi  
que Marie Anne Emst son épouse en légitime  
mariage, est accouchée en sa maison audit lieu  
d'un enfant mâle, ce matin a trois heures  
qu'il m'a représenté, auquel on a donné le  
présent nom d'Antoine, d'après cette déclaration  
que les dits témoins m'ont certifié véritable  
A de la représentation qui m'a été faite  
de l'enfant de nomme y dessus. J'ai fait rédiger  
le présent acte, en vertu des pouvoirs qui  
me sont délégués, que les dits témoins  
Ensemble le dit abba, ont signé avec  
moi, les dits jours, mois d'an.

Valentin abba Schott  
meijer agent



Florent Schott.

Ce jour d'aujourd'hui Trente Nivose, l'an  
Trois de la Republique Françoise, une et indivisible.

19

Dix heures du matin. Pardevant moi Soussigné  
Joseph Mejer, agent municipale de la commune  
de Dabo, Canton de Walscheid, Departement  
de la Meurthe, sont comparez, Michel Schott,  
Citoyen voiturier, assisté de Frederic Galtier le  
jeune, agé de trente cinq ans, et de Jean Jacques  
Wending, agé de cinquante cinq ans, tous deux agés  
Citoyens de ce lieu, ser amis. adellari a moi, que  
Claire Zimmerman son Epouse en legitime  
mariage est accouchée en sa maison audit lieu,  
d'un enfant mâle, ce matin a six heures, lequel  
il m'a representé, et au quel on a donné le  
premier nom de Florent. D'après cette declaration  
que les Dits temoins m'ont certifié véritable  
et de la representation qui m'a été faite  
de l'enfant de nomme y dessus, j'ai fait rédiger  
le present acte, en vertu de mes pouvoirs qui  
me sont delegués, que les Dits temoins  
Ensemble ledit Michel Schott, ont signés avec  
moi, les Dits pairs, mesin et an J. Wending

Michel Schott  
Joseph Mejer agent

Joseph Laudanus  
Schaffes.

V  
20

Ce jour d'aujourd'hui vingt quatre pluvios,  
L'an Siècle de la République française  
une et indivisible, à midy. pardevant  
moi Souffigné Joseph Mejer, Agent  
Municipal de la Commune de Dabo, Canton de  
Walschwil, Département de la Meurthe, font  
Comparaître Joseph Schaffes, journalier habitant  
Demurant à la Haub, assisté d'Antoine Bechtel  
agé de trente huit ans, et de Jacques Wendling  
agé de quarante cinq ans, tous deux Citoyens du  
même lieu, et ses amis, lequel a déclaré avec  
que marié Elisabeth Kümmer, son épouse  
en légitime mariage, est accouché en sa  
maison audit lieu, d'un enfant mâle, et  
mâle adous heures, lequel il m'a représenté  
et auquel on a donné le prénom de Joseph  
Laudanus. D'après cette déclaration que les Dits  
témoins m'ont certifié véritable, et de la  
représentation qui m'a été faite de  
l'enfant dénommé cy dessus, j'ai fait rédiger  
le présent acte en vertu des pouvoirs qui me  
sont délégués, que les Dits témoins ensemble  
les Dits Dits enfant ont signés avec moi  
les Dits Dits, moi, et au.  
M. J. Mejer

Thérèse Cjourdhuy  
Lambus.



treeieme  
vingt sept pluviôse de la  
Republique française, une

**Li**

et indivisible, dix heures du matin, pardevant  
moi Soussigné Joseph Meijer, agent municipal  
de la commune de Dabo, Canton de Walscheid,  
Département de la Meurthe, sont comparus  
Lorent Lambus le jeune veuf de cette commune  
demeurant à Gœffertshoff. assisté d'Ézéchiel Weber  
agé de trente deux ans, et de Martin Antoni  
agé de quarante un ans, tous deux d'ay en d'homme  
lien, et ses amis, lequel a déclaré avoir qu'Elisabeth  
meijer son épouse en légitime mariage et domicilié  
en sa maison audit lieu, d'un enfant femelle  
nés le vingt six onze heures du soir, lequel  
il m'a représenté, et auquel on a donné le pres-  
nom de Thérèse. D'après cette déclaration  
que les dits témoins ont certifié véritable  
et de la représentation qui m'a été faite de l'enfant  
cy dessus dénommé, j'ai fait rédiger le present  
acte; En vertu des pouvoirs qui me <sup>sont</sup> délégués,  
que les dits témoins ensemble le dit Lambus  
pour ludit enfant ont signés avec moi:  
Joseph Meijer  
Martin Antoni  
Lorent Lambus

Jean Michel  
Weber.  
Mort.

22

Ce jour d'aujourd'hui vingt neuf pluviose, l'an six  
de la République Française, une et indivisible  
dix heures du matin. pardevant moi soussigné  
Joseph Meijer Agent Municipal de la  
Commune de Dabo. Canton de Walscheid, Département  
de la Meurthe. # Christian Weber, Citoyen propriétaire de  
Schaffershoff, assisté de Martin Anton, âgé de  
quarante un ans, et de Laurent Lambert jeune,  
âgé de quarante huit ans, ses deux voisins et  
amis, lequel a déclaré à moi qu'il est né de son  
son épouse en légitime mariage est accouché dans  
sa maison audit lieu, il y a qu'une demi heure,  
D'un enfant mâle dont la vie se trouve évidente-  
ment. pour lors je me suis sur le  
champ transporté audit Schaffershoff, au  
domicile dudit Christian Weber, le quel me  
a présenté le dit enfant, auquel il a donné le  
prénom de Jean Michel, et j'ai vu ensemble les  
témoins qu'il est mort dans l'instant, de  
tout quoi j'ai fait rédigé le présent acte que  
lesdits témoins, et le père dudit enfant  
ont signé avec moi. le dit jour mois, et an  
Joseph Meijer Agent Municipal  
Martin Anton # est comparu  
Meijer Agent Municipal



Antoine  
Diellenschneider

cette acte doit,  
être Enregistré  
par la <sup>Commune</sup> Justice  
du lieu

23

Ce jour d'aujourd'hui, quatorzième, le  
six de la République française,  
une et indivisible, six heures  
du soir. Est comparu pardevant  
moi Soussigné Joseph Fröhlicher  
agent Municipal de la Commune de  
Dabo, Canton de Walschwil, Département  
de la Meurthe, Jean Diellenschneider Citoyen  
de la Commune de Dabo, assisté  
de Jean Bruffenach âgé de trente neuf ans, et de  
François Bruffenach âgé de trente six ans  
ses deux parents et voisins domiciliés au dit  
Dabo, lequel a déclaré avoir, que Marie Anne  
Weber son épouse en légitime mariage est  
accouchée d'un enfant mâle, dans sa maison au dit  
lieu, le sept Brumaire dernier, trois heures du matin  
auquel on a donné le surnom d'Antoine, lequel  
n'a été représenté, et lequel n'était par inscrit  
à son tour sur le présent Registre, à cause de  
l'absence du père, et de l'oubli. D'après cette  
Déclaration, que lesdits témoins ont certifiés  
véritables, et de la Représentation qui m'a été faite  
de l'enfant de nommée ci dessus, j'ai fait rédiger le  
présent acte, en vertu des pouvoirs qui me sont  
délivrés, que lesdits témoins Ensemble le père  
dudit enfant ont signés avec moi, le dit jour  
mois et an. Seul Diellenschneider  
François Bruffenach Joseph Fröhlicher

Jacques  
Ramm.

24

Ce jour d'aujourd'hui trois heures, l'an six  
de la République française, une et indivisible  
sept heures après midi. pardevant le sous-préfet  
Joseph Fröhlicher agent municipal de la  
Commune de Dabo, Canton de Walschheim  
Département de la Meurthe. Est comparu Martin  
Ramm Citoyen voiturier de cette Commune de Dabo  
se trouvant au Schaffhof, assisté de Claude Füss son  
beau-frère du même lieu, âgé de cinquante neuf ans  
et d'Ignace Christoph, âgé de trente six ans,  
l'adjoint de cette Commune et son ami, lequel a  
déclaré avoir, que Thérèse Weber, son épouse  
en légitime mariage est accouchée dans sa  
maison audit lieu, vers le deux de ce mois, à  
onze heures du soir, d'un enfant mâle. le  
quel il lui a représenté, et auquel ont été  
le prénom de Jacques, d'après cette  
déclaration que les dits témoins ont certifié  
véritable, et de la représentation qui lui a été  
de l'enfant dénommé cy dessus, j'ai fait  
rediger le présent acte, en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués, que les dits témoins  
ensemble ledit Martin Ramm père dudit enfant  
ont signé, avec moi, les dits jours, mois, et an  
Martin Ramm père dudit enfant  
Joseph Fröhlicher agent

Frédéric Gaper,

quinzième

25

Ce jour d'aujourd'hui vingt trois ventose, l'an dix  
 de la République Française, une et indivisible  
 quatre heures de soir, pardevant le Sous-signé, <sup>propre</sup>  
 Prohlizer, Agent municipal de la Commune  
 de Dabo, Canton de Walscheid, Département  
 de la morthe. est comparu Frédéric Gaper le  
 jeune, Citoyen regard de cette Commune, assisté  
 de Michel Gaper, son père, âgé de trente trois ans,  
 et Ignace Christoph, lui joint, <sup>+</sup> tous deux au domicile  
 audit lieu, le dernier âgé de trente six ans. le  
 quel a déclaré avoir que Barbe Schott, son  
 épouse en légitime mariage, est accouchée au  
 moment dans sa maison audit lieu, d'un  
 enfant mâle, dont l'avis se trouve En danger  
 imminent, après cette déclaration, moi agent en  
 vertu des pouvoirs qui me sont délégués, j'en suis  
 sur le champ transporté au domicile dudit Gaper,  
 et après la représentation dudit enfant, j'ai vu  
 ensemble les dits témoins qu'il est mort au même  
 instant. auquel ont été donné le prénom de Frédéric  
 c'est pourquoi j'ai fait rédigés le présent acte  
 que les dits témoins, ensemble de père dudit  
 enfant, ont signé avec moi, les dits jours, mois  
 et an.

frédéric gaper  
 D. Prohlizer  
 agent

Bernard  
Zimmerman

26

Ce jour d'aujourd'hui vingt huit ventose, l'an Six  
De la République française, une et indivisible  
à midi. pardevant le soussigné Joseph  
Fröhlicher Agent Municipal de la commune  
de Dabo, Canton de Walschwil, Département  
Est comparu Antoine Zimmerman Citoyen  
ancien de la forêt de cette commune, Demourant  
à Schaffersoff, assisté de Bernard Zimmerman  
son frère, âgé de trente trois ans, et de Ferdinand  
Wintz son beau frère, âgé de trente ans, tous  
deux Citoyens dudit lieu, lequel a déclaré  
moi, que Marie Anne Küneman sa femme  
En Legitime mariage est accouchée dans sa  
maison audit lieu, Ce jour d'aujourd'hui (vingt huit)  
Du matin, D'un enfant mâle, lequel est  
représenté, et auquel ont adonné le prénom  
de Bernard. D'après une déclaration que les  
témoins m'ont certifiée véritable, et de la  
Représentation, qui m'a été faite de l'enfant aussitôt  
après sa naissance, j'ai fait rédiger le présent acte. En  
vertu des pouvoirs qui me sont délégués, par  
les dits témoins, savoir le dit Bernard  
Zimmerman, Ensemble le père dudit enfant  
ou signé au lieu, et le dit Wintz sous main  
faute de savoir dire. Joseph Fröhlicher  
Agent Municipal

Marquet de Ferdinand  
Wintz

J. Fröhlicher, Agent

Sophie Blaise

Deuxieme f

Ce jour d'uy vingt neuf ventose,

27

L'an six de la Republique françoise  
et indivisible à midy, pardevant le Sousigné  
Joseph Fröhlicher agent National de la Commune  
de Dubo. Canton de Walscheid, Departement  
de la Meurthe. Est Comparu Antoine Blaise  
Citoyen, curier des marchandises de bois communant  
atatharty, Section de la haub, de cette Commune.  
assisté d'ignace Christoph, Cad'joint municipal de  
cette Commune, et de Jean Jacques Wendling, aussy  
Citoyen de ce lieu, le premier âgé de trente six ans  
et le dernier âgé de quarante six ans. lequel a déclaré  
avoir que Marie Anne Spiess son épouse  
en Legitime mariage est accouchée hier ce vingt  
huit deus heures après midy, dans sa maison audit  
lieu, d'un enfant femelle, lequel il ma respasité  
et auquel ont a donné le prénom de Sophie,  
après cette declaration, que les dits témoins  
m'ont Certifiés véritable, et de la representation  
qui ma été faite de l'enfant de nommée cy dessus  
j'ai fait rediger le present acte, En vertu des pouvoirs  
qui me sont delegués, que les dits témoins, Ensemble  
le dit Blaise, pere dudit enfant ont signés  
avec moi. les dits jours mois et an. s.

Antoni Blöß

J. Fröhlicher, agent. Christophel

Catherine  
Lebrer.

1793.  
voyez la feuille  
page 18 au don

28

Ce jour d'aujourd'hui c'est le cinquième Germinal l'an six de la  
République française, une et indivisible, à minuit  
passant le sousigné Joseph Fröhlicher, agent  
municipal de la commune de Dabo, Canton de Walschheim  
Département de la mortelle. Est comparu Joseph Lebrer  
Citoyen ouvrier de la forest de ce lieu, a esté de Nicola  
Reinzel le jeune, âgé de vingt cinq ans, protestant  
national de ce même lieu de Dabo. Et de Jean Jacques Wendling  
agé de quarante cinq ans, encore Citoyen de ce lieu,  
lequel a déclaré avoir qu'une Marie Ruffenach  
son épouse en légitime mariage est accouchée dans  
sa maison au dit lieu, ce matin à trois heures, d'un  
enfant femelle, auquel dit enfant ont donné  
le prénom de Catherine. Après cette déclaration  
que ledit témoin a certifié véritable, et  
de la représentation qui m'a été faite de l'enfant  
dennommé cy dessus, j'ai fait rédiger le présent  
acte, En vertu des pouvoirs qui me sont délégués  
que ledit Joseph Lebrer, père dudit enfant  
ensemble ledit Reinzel et Wendling, comme  
témoin ont signé avec moi, les dits jour  
mois et an.

Reinzel

Joseph Fröhlicher

Wendling

D. Fröhlicher, agent

Marie Anne Balbnie  
Diellenschneider,

Ce jour d'aujourd'hui Sijeuime  
Germinal, l'an sijeuime  
de la Republique françoise  
une et indivisible.

29  
pardevant le Sousigné Joseph Fröhlicher,  
agent Municipal de la Commune de Dabo,  
Canton de Walscheid, Departement de la Meurthe  
est comparu Allais Diellenschneider, tailleur  
d'habit, assisté de Francois Ruffenach, age de trente  
sept ans, et de Florent Lorang, voiturier age de  
quarante quatre ans, tous Citoyens de cette dite  
Commune de Dabo, lequel a déclaré avoir, que  
Catherine Hackler son épouse en Legitime mariage  
est accouchée dans sa maison audit lieu, ce jour d'aujourd'hui  
une heure après midy, d'un enfant femelle, auquel  
dit enfant on a donné les pris noms de Marie  
Anne Balbnie. Après cette déclaration, que ledit  
témoin a fait Certifier véritable, et de la Représentation  
qui lui a été faite de l'enfant dénommé cy dessus, j'ai  
fait rédiger le present acte en vertu des pouvoirs  
qui me sont délégués, que ledit allais Diellenschneider  
pere dudit enfant, ensemble ledit Ruffenach et  
Lorang, témoins ont signés avec moi, ledit jour,  
mois et an /, de loif <sup>de la commune</sup> ~~de la commune~~  
Florent Lorang <sup>voiturier</sup> ~~voiturier~~  
J. Fröhlicher agent.

Catherine  
Rosine Schott.

30

Ce jour d'aujourd'hui dix neuvième Germinal  
l'an sixième de la République Française  
une et indivisible, se sont blus, dussis  
pardevant le sousigné Joseph Fröhlicher agent  
municipale de la commune de Dabo, Canton  
de Walscheid, Département de la Meurthe, est  
Compara Théodor Schott, Citoyen négociant de ce  
lieu de Dabo, assisté de Jean Ruffenach, vaurier  
agé de trente neuf, et de Frédéric Gerard,  
Citoyen Médecin <sup>en Dussis</sup> de ce lieu, ses deux beaux  
freres, cederis agé de quarante deux ans  
lequel adularé au moi que Rosine Diellenfeld  
son Epouse en Legitime mariage, est accouché  
dans sa maison audit lieu, ce matin à une  
heure. D'un enfant femelle, au quel dit enfant  
ont adonné l'express nom de Catherine Rosine  
après cette déclaration que les dits témoins ont  
Certifiés véritables, et de la représentation  
qui m'a été faite, de l'enfant benommé cy dessus  
j'ai fait rediger le present acte, en vertu des  
pouvoirs qui me sont delegués, que ledit Théodor  
Schott, pere dudit enfant, Ensemble les dits  
témoins ont signés avec moi, le dit jour, moindant

Sott

Joseph Fröhlicher  
Agent



Madelaine  
Schönep

Dix huitième et  
Ces jourd'hui vingt trois, Germinal, l'an  
sixième de la République française

une et indivisible, neuf heures du matin  
31 pardevant le Souffigné Joseph Frölicher agent  
municipal de la commune de Dabo, Canton de  
Walscheid, Département de la Meurthe. est comparu  
Antoine Schönep habitant journalier de cette  
Commune demeurant au hault, attaché de Madelaine  
Krieg, sa belle sœur, âgée de vingt deux ans, et de  
Jean Jacques Wendling, âgé de quarante cinq ans depey  
Citoyen de ce lieu, et son ami, lequel a déclaré à moi  
qu'Odile Krieg son épouse en légitime mariage  
est accouchée, dans sa maison audit lieu, hier le  
vingt deux, à dix heures du soir, d'un enfant femelle  
auquel dit enfant on a donné le prénom de  
Madelaine.

Après cette déclaration que les  
dits témoins m'ont certifié véritable, et de la  
représentation qui m'a été faite de l'enfant dénommé  
cy dessus, j'ai fait rédiger le present acte du vertu  
des pouvoirs qui me sont délégués, que ledit  
Schönep, père dudit enfant, et Wendling ont signé,  
avec moi, et l'adite Madelaine Krieg sans marque,  
sainte de savoir de vive, les dits jour, mois et an.  
D'Antoine Frölicher (de Madelaine) Wendling  
Krieg D. Frölicher agent

Bernard  
Huser

Ce jour d'aujourd'hui vingt six Germainal, l'an sixieme  
de la rep. franc. une et indivisible, a dix heures  
du matin. pardevant le Souverain Joseph Frotter

Voies la suite  
18. au dar

32

du Canton de  
municipale de la Commune de Dabs, Canton de  
Walshen, Departement de la Haute-Savoie; est comparu  
Philippe Huser, Citoyen juré de ce dit lieu, apres  
de Joseph Meyer, le charpentier, age de quarante huit  
ans et de Florent Barthélemi, menuisier de Scherbois, age de  
huit ans deux ans au plus Citoyen de ce dit lieu, et serant  
lequel a declare avoir qu'une femme mesme son Epouse  
en Legitime mariage est accuechie dans sa maison  
audit lieu, d'un enfant male, le quatrieme de ce  
mois, amidy: et que cestait faite de son absence  
et de la maladie de sa femme, que ledit enfant n'est  
par inscrit sur le present registre a son tour, au  
quel dit enfant ont donne le surnom de Bernard  
Apris cette declaration que les dits temoins ont  
Certifie veritable et de la Representation qui ma  
faite de l'enfant denomme cy dessus, j'ai fait rediger  
le present acte en vertu des pouvoirs qui me font  
Delegues, que les dits Huser, pere dudit enfant  
et les dits temoins ont signes avec moi, apres lecture  
et interpretation, les dits jours, mois et an  
au meme instant ledit Philippe Huser a declare se faire  
Signe, a fait sa marque ordinaire. J.

marque KH de Philippe  
Huser

Florent Barthélemi  
Joseph Frotter

Florent  
Schirras.

Ce jour d'aujourd'hui trente Germinal l'an sixieme  
de la Republique françoise une et indivisible  
neuf heures du soir. pardevant le Jureprouve

33 agent municipale, Joseph Fröhlicher del'Commune  
de Dabo. Canton de Walschid, Departement de la  
Meurthe. Est Comparu Frederic Schirras Citoyen  
meunier au petit moulin de cette Commune, et Michel  
de pierre Schirras son frere, age de trente neuf ans.  
Et de Jean Jacques Wendling son ami, age de quarante  
Cinq ans, tous deux natifs Citoyens de ce lieu de Dabo.  
Lequel a declare avec sa femme Catherine Schott son  
Epouse en legitime mariage est accouché dans  
sa maison audit lieu, Ce jour d'aujourd'hui cinq heures  
du soir, d'un enfant male, auquel dit enfant ont  
adonné le nom de Florent. Et puis cette  
dclaration que les dits temoins sont Certifiés  
veritables, et de la Representation qui m'a été faite  
de l'enfant de nomme et de par. J'ai fait rediger le  
present acte en vertu des pouvoirs qui me sont  
delegués, que les dits deux Schirras, et ce dit  
Wendling ont signés avec moi, les dits jours  
mois et an.

J. Wendling  
Joseph Schirras  
Frédéric Schirras  
Joseph Fröhlicher agent

~~\_\_\_\_\_~~  
Margueritte  
Bott.

34

Ce jour d'aujourd'hui trois floreal, l'an  
sixième de la République française  
une et indivisible, neuf heures du  
soir. pardevant le Soussigné agent  
Municipal de la commune de Dabo  
Canton de Wolfshirn, Département de la Moselle  
est comparu, Eshart Schott Citoyen averti  
de la forêt de la dite commune: assisté, digne  
Schmitt son voisin, âgé de trente huit ans  
aupres Citoyen de ce dit lieu de Dabo, et de  
Margueritte Schmitt, sa sœur, et l'Époux de  
Ferdinand Schott, de ce même dit lieu, âgé  
trente six ans. lequel a déclaré à moi  
que Margueritte Kellz son Épouse en  
légitime mariage est accouchée dans sa  
maison audit lieu, d'un enfant femelle  
ce jour d'aujourd'hui, à une heure après midi, auquel  
dit enfant ont été donné le prénom de  
Margueritte. Après cette déclaration que  
les Dits témoins m'ont certifié véritable  
et de la représentation qui m'a été faite de  
l'enfant de nomé y dessus, j'ai fait rédiger  
le présent acte, en vertu des pouvoirs qui me  
sont délégués, que le dit Schmitt a signé avec  
moi, et l'édite Margueritte Schmitt sans marque  
de son nom. En témoin de ce que dessus  
Oscar Bott Agent Municipal de Dabo  
Margueritte Schmitt

Catherine  
Föhlisches.

35

vingtième

Ce jour huy troisième floral, l'an  
deuxième de la République française  
une et indivisible.

Je Soussigné Joseph Föhlisches  
agent Municipal de la Commune de Dabo, demeurant  
Canton de Walscheid, Département de la Meurthe,  
assisté de Théodor Schott, âgé de quarante deux  
ans, et de Jean Ruffenach, âgé de trente neuf ans,  
tous deux Citoyens domiciliés à Dabo.  
A mes beaux frères, déclare, que Marie Lise  
Schott mon épouse en légitime mariage est  
avouée. Ce jour huy Sept heures du soir, dans  
ma maison audit lieu, d'un enfant femelle, auquel  
dit enfant nous avons donné le prénom de  
Catherine, ce que je certifie véritablement  
conjointement avec mesdits beaux frères.  
De tout quoi j'ai fait rédiger le présent acte  
en vertu des pouvoirs qui me sont délégués,  
que nous avons signé, après lecture et  
interprétation en allemand, les dits jour, mois et an.

Ruffenach

J. Föhlisches

Schott

Florent Werle

Ce jour d'aujourd'hui dix sept floreal, l'an 5<sup>e</sup> de la République française, une et

36

indivisible, pardevant le Sousigné Jean Rollin, Agent Municipal de la Commune de Dabo, Canton de Walscheid, Département de la Meurthe. Est comparu Jean Werle, habitant de ce lieu de Dabo, assisté de Joseph Schöner, âgé de trente neuf ans, et de Florent Lettcher, marchand, âgé de quarante dix ans, tous deux Citoyens de cette dite Commune. lequel a déclaré avoir qu'Elisabeth Fromweiller son épouse en légitime mariage est accouchée en sa demeure audit lieu, la nuit passé à minuit d'un enfant mâle, auquel dit enfant on a donné le prénom de Florent. Cyprien cette déclaration que lesdits témoins m'ont certifiée véritable et de représentation qui m'a été faite de l'enfant venant cy dessus, j'ai fait rédiger le présent acte, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués, que ledit acte a été signé par moi, ledit Schöner et Jean Werle sous main faite de savoir écrire, lesdits joint moi et au  
marque de + Joseph Schöner  
de Jean Werle

Marie Therese  
Schönes.

vingt six

37

Ce jour d'aujourd'hui dix huit floreal, l'an  
 sixieme de la Republique Françoise, une et  
 indivisible, dix heures du matin. pardevant  
 le Citoyen Signe Jean Rollin agent municipal  
 de la Commune de Dabo, Canton de Walschire  
 Departement de la Meurthe, est compare Joseph  
 Schönes, Citoyen journalier de ce lieu de Dabo,  
 a Paris de floreal Lefebvre, marchand, age de quarante  
 six ans, et de Jean Jacques Weindling, age de  
 quarante six ans, tous deux auj Citoyen de ce  
 dit lieu. lequel a declare avoir, que Therese  
 Lanang son Epouse en legitime mariage  
 est accouchee dans sa maison au dit lieu, ce matin  
 a deux heures, d'un enfant femelle, auquel dit  
 enfant on a donne le prenom de Marie Therese.  
 Apres cette declaration, que ledit témoin a mont  
 certifiee veritable, et de la representation qui a  
 été faite de l'enfant denomme cy dessus, j'ai fait  
 rediger le present acte, en vertu des pouvoirs  
 qui me sont delieues, que ledit témoin a mont  
 signee avec moi, et ledit Schönes sousmarque  
 l'acte de ce jour, l'an sixieme, et au  
 Dabo le dix huit floreal l'an sixieme  
 Joseph Schönes J. Rollin

Jean Florent  
Zimmermann.

38

Ce jour huy vingt deux  
l'an sixieme de la Republique  
Francoise, une et indivisible, a  
huit heures du soir. pardevant  
le Sousigné Jean Rollin, agent municipal  
de la commune de Debo, Canton de Walschwil  
Departement de la nuorthe; est comparu Bernard  
Zimmermann, charron, assisté d'ignace Christ  
agé de trente sept ans, et de Jean Jacques  
Wardling, agé de quarante cinq ans, ses  
voisins et amis, tous Citoyens de la Ville de  
lequel a déclaré a moi que madelaine Diellenhoff  
son épouse en legitime mariage, est auant  
ce matin a quatre heures dans sa maison  
lieu, d'un enfant mâle, auquel dit enfant  
a donné le surnom de Jean Florent. après cette  
Déclaration que lesdits témoins ont certifié véritable  
et de la Representation qui m'a été faite de l'enfant dit  
depuis, j'ai fait rédiger le present acte, en vertu  
des pouvoirs qui me sont délégués, que lesdits témoins  
ensemble le pere dudit enfant ont signés auant  
lesdits jours, moi et moi.

Bernard Zimmermann  
Christoph

J. C. Rollin



Blaise  
Schott

5<sup>me</sup> inf<sup>me</sup> de l'année

39

Le jour d'aujourd'hui huit<sup>me</sup> prairial l'an première de la  
 République française, une et indivisible, huit  
 heures du matin - pardevant le citoyen Jean Rothig,  
 agent municipal de la commune de Dabo, Canton de  
 Walscheid, Département de la Meurthe, est comparu  
 Blaise Schott, le jeune Sabotier, Etay en l'endroit lieu  
 connu de Bernard Zimmerman, âgé de quarante deux  
 ans, citoyen encore de l'ancien, et de l'ancien Schott  
 âgé de quarante sept ans marchand de l'endroit lieu, ser  
 deux voisins et amis, lequel a déclaré au moi  
 que Catherine Berlier son épouse en légitime  
 mariage est accouchée en sa maison audit lieu  
 d'un enfant mâle, vers l'après midi à quatre heures  
 auquel dit enfant on a donné le prénom de  
 Blaise. Après cette déclaration que les dits témoin  
 ment certifiés véritables, et de la représentation  
 qui m'a été faite de l'enfant dénommé cy dessus  
 j'ai fait rédiger le présent acte, en vertu  
 des pouvoirs qui me sont délégués, que les dits  
 témoins, Ensemble ledit Schott, père de l'enfant  
 ont signé avec moi les dits

et an /  
 Blaise Schott  
 Jean Rothig  
 Bernard Zimmerman  
 Rothig

Madelaine  
Baus.

40

Ce jour d'aujourd'hui trente prairial, l'an six  
de la République Française une et indivisible  
quatre heures après midi, pardevant le  
Souspigné Jean Rollin, agent municipal de la  
Commune de Dabo, Canton de Wolfshard, Département  
de la Moselle, est comparu Christian Baus  
femmes a neustattmühl de cette Commune, assisté  
par Pierre Diellenfchneider, âgé de vingt neuf ans  
et d'Antoine Schott, âgé de vingt huit ans, tous  
deux citoyens de cette dite Commune, lequel  
a déclaré a moi, que Catherine Gers, son épouse  
en légitime mariage, est accouchée ce matin  
à six heures dans sa maison audit lieu, d'un enfant  
femelle, au quel dit enfant on a donné le prénom  
de Madelaine. après cette déclaration que lesdits  
témoin ont certifié véritable et de la représentation  
qui m'a été faite de l'enfant de nommée cy dessus  
j'ai fait rédiger le present acte, en vertu de mon  
pouvoir qui me fait délégué, que lesdits témoins  
ensemble le père dudit enfant ont signé avec  
moi, lesdits jours, mois et an.  
Christian Baus femme Diellenfchneider d'Antoine  
Rollin Schott

Jean georg  
Schvaller

Ce jour dui. Cinq mesidial l'an six de la  
Republique française une et indivisible

41 huit heures du soir pardevant le susigne Joseph  
Föchlher agent municipal de la Commune de Dabo  
Canton de valcheu département de la Meurthe son  
Comparu don la Maison-Commune Jean Schvaller  
age de trentsept ans Citoyen de la haub assisté de  
Citoyen Jean adam wicff age de soixant an et  
antoine christoff dont deux Citoyen de Dabo age  
d'antome trent trois an, a declare a moi que  
anna maria Sutter son Epouse en legitime mariage  
est-accouché en sa Maison-au dit-lieu d'un  
Enfant-male cete matin a dix heure qu'il ma representé  
au quel on a donné le pres & nomme de Jean georg  
D'apré cette declaration- que les dits temoins m'ont  
Certifier veritable, et de la Representation, qui ma été  
fait- de l'enfant- de ce nomme cydessus j'ai fait  
rediger le present- act- en vertu de pouvoire qui me  
Sont delegues que le dite demoine- Ensemble le dit  
pere de l'enfant- ont- Signes avec moi les dit- jour  
et mois et an -

Wicff  
Citoyens

Antoni Justoy

J. Föchlher agent-

Anna Maria  
Christoffe

42

Ce jour huit Neuf Meridien  
L'an Six de la Republique  
francaise une et indivisible  
a trois heures apres midi sont comparez par devant  
moi Joseph Föhlcher Agent de la Commune de  
Dabo Canton de Walckie Departement de la Meurthe  
Ignaz Christoffe age de trent-huit an Citoyen  
de cet dit-lieu assiste de Bernhard Zimmermann  
age de quarant an et Joseph appretus age de  
quarante trois an tout Citoyen de Dabo a declaré  
a moi que Anna Maria Hämmel, son Epouse agee  
vingt huit an en legitime Mariage est a Couche en sa Maison  
en dit-lieu d'une enfant femelle cette matin  
a Neuf heures <sup>pour</sup> avant midi qu'il ma representé au quel  
ont a donner les presomme de Anna Maria  
D'apres cette declaration que le dit temoin m'ont  
certifier veritable, et la representation qui ma été  
fait de l'enfant denommé cy dessus j'ai fait  
le present Act en vertu de pouvoir qui me sont  
delegues que le dite demoiselle ensemble le dit  
père de l'enfant, ont signés avec moi le jour  
moi et an -  
Joseph Föhlcher Agent

Marianna  
Huber

43

5. inest quatuorime

Ce jour huit-ogz Meridore l'an six de la  
 Republique Francaise un et indivisible a trois  
 heure pres midy sont comparez par de vant-moi Joseph Fockliker  
 agent de la Comune de Dabo l'on de waldheid. Doyardement  
 de la meurtre, Joseph Huber Citoyen de la haub Comune de Dabo  
 age de quatre-vingt deux an assiste de Christophe Küber  
 age de quatre-vingt trois an et Simon Dillenschneider age  
 deux trent deux an onore du meme Comune a declare a moi  
 que Marianna Frey son Epouse en legitime mariage  
 est accouche en la Maison au dit lieu d'un enfant  
 femelle cette matin a huit heure du matin qu'il ma  
 Represente au quel on a donne le pres Nomme.  
 Marianna D'apres cette declaration que les dit temoin  
 m'ont Certifie veritable et de la Representation  
 qui ma etoit fait de l'enfant de e Nomme cydesus  
 j'ai fait Rediger le present act-on verlu de pouvoir  
 qui me sont-Delegue que le dite temoin Ensemble  
 Ensemble le dit Joseph Huber ont signe avec moi  
 les dit jour moi et on

marque  
 E. H. Joseph  
 Huber

marque  
 De X Simon  
 Dillenschneider

Joseph Frey J. Fockliker agent

Mariana  
antlet

44

Ce jour d'hui Douze Messidore l'an. Six  
De la République française une et indivisible  
Trois heures après midi Sont comparus devant  
moi Joseph Fröhlicher agent de la Commune de  
Dabo Canton de Valcheu Département de la  
Mairie antome antlet Citoyen de Dabo age de  
Cinquante an, assisté de Joseph antlet son voisin  
age de trent quatre an Mafson a Dabo, et  
Blaise antlet journalier a Dabo, age de quarante  
trois an encore du meme Commune a déclaré a moi  
que Barbara Kamme age de trent. c. ans  
son épouse en legitime Mariage et a  
Couché hier a cinq heures avant midi en la  
Maison au dit lieu d'une enfant femelle. qu'il  
me représente au quel on a donné le pres  
civomme Marianne d'après cette déclaration  
que les dit. Demons m'ont certifié véritable  
et de la représentation qui ma été faite de  
l'enfant de nomme Cydessus j'ai fait rédiger  
les presens act. en vertu de pouvoir qui me  
de legues que le dit. témoin ensemble  
antome antlet ont signé avec moi le jour  
mois et an.

antoin antlet

Joseph Fröhlicher agent antlet

antoin antlet

Marianne  
de + Joseph

Bülle

45  
de vant moi Joseph Frölicher agent de la Commune  
de Dabo Canton de Valais Département de la neuve

Ce jourd'hui vingt et une mesidre, l'inglemqueme f.

L'an six de la Republique française une et  
indivisible quatre heure apres midij sont Compus  
de vant moi Joseph Frölicher agent de la Commune  
de Dabo Canton de Valais Département de la neuve  
Joseph Bülle Citoyen de la Haute Commune de Dabo  
age de trent huit an assisté de Joseph anstet mason  
a Dabo age de trent six an et Florenz Latscher  
age de quarante quatre an concou de meme Commune  
a Declare a moi que Calarina Kümmerau age de  
trent six an son Epouse en legitime mariage est  
accouché en la Chaisson au dit lieu d'un enfant  
Male hier Cinqe heure apres midij, et on meme tems  
ils m'ont Declare que la dit enfant etoit mort  
un quarte heure apres la Couche et la dit enfant n'a  
pasj' un pres e l'omme d'apres cete Declaration que  
les dit temoine m'ont Certifier veritable et de la  
Representation qu'il ma été fait de l'enfant  
denomme Cydessus j'ai fait Rediger le present  
act on vertu de pouvoire qui me sont de legues  
que les dit temoine Ensemble le dit Joseph Bülle  
ont signé avec moi le dit jour moi et an

Joseph Bülle

Joseph Frölicher agent margu. de Joseph anstet

Jgnaz  
Dillon Schneider

Ce jour huit Deux Thermidor l'an Six  
de la Republique Francaise une et

46

inviolable Deux heures apres midy sont  
comparez de vant moi Joseph Fröhlicher agent  
de la Commune de Dabo Canton de Valkeud  
Departement de la Meurthe Jgnaz Dillon Schneider  
Journalier de Dabo age de quarante cinq ans  
assisté assisté de Florent Dillon Schneider  
Mairechal du Dit lieu sont voisins age de  
vingt huit ans et Beate Zimmermann assisté  
son voisin chacun du Dit lieu age de quarante  
deux ans a declare a moi que Catarina an  
age de trent trois ans son Epouse en legitime  
mariage et a couche aujourdhuit avant midy  
a deux heures a son Maison au Dit lieu  
d'une enfant male qu'il ma Represente  
au quel ont a donner les pres Noms  
Jgnaz d'apres cette declaration que les  
Noms m'ont certifier veritable et de la  
Representation qu'il ma ete fait Redire  
les present est on velle du pouvoir qu'il me  
sont delegue que le Dit Noms Ensemble  
les Dit Jgnaz Dillon Schneider en Signe  
moi ce jour moi et an

Grasart Dillen Schneider

J. Fröhlicher agent



anna magdalena

Ce jour huit bois

5. inf. dixième et dernier

MMMM. President

Thermidor l'an six de la République.

47 française une et indivisible e veuf heur da matin.

son comparu devant moi Joseph Ficklher agent de  
la Commune de Dabo Canton de walcheu département

de la Moselle anna maria mossen fille majeure  
age de vingt trois ans née à Solichbourg Canton de

petitpierre département de parthene assisté de Joseph  
antlet et florent weber le premier et a son age de

cent six ans et loutre de trent an le deu citoyen de Dabo  
et la dit fille ma declare qu'il est actuellement chez

Citoyen Christian Bauer fermier au Moulin e Souff. Commune  
de Dabo et quel a etot et couche a trois heures avant midy au dit

Maison de Bauer d'une enfant femelle qu'il ma  
represente aujourdhuit bois thermidore le dit an

au quel ont a donner les pres et nomme e Marianna  
magdalena. D'apres cette declaration que les dit temoins

m'ont certifier veritable et de la representation qu'il  
ma ete fait. Redjex les presant au vertu de pouvoir

qui me son delgué que le dit temoins ensemble le dit  
anna maria mossen maire du dit enfant ensemble

ont signe avec moi le jour moi  
et an

Margne  
de Anna Magdalena

Margne  
de Joseph  
antlet

J. Ficklher agent

Canton de  
Walscheid

Commune de  
Dabo.



Supplément  
de l'an 6.

Le présent registre contenant quatre feuillets  
destiné à inscrire les actes de  
naissance de la Commune de  
Dabo, a été coté et paraphé par  
les premiers et derniers feuillets par devant  
le Président de l'Administration Municipale  
du Canton de Walscheid

le jour du vingt un Thermidor  
au six de la République Française  
une et indivisible.

Schmitt

Catarina  
Kistlett,  
XXXX

Ce jour huit vingt trois Thermidor

L'an six de la République Française

48

une et indivisible à huit heures du matin sont  
Comparu devant moi le Souverain Joseph Fröhlicher  
agent Municipal de la Commune de Dabo  
Caton de Walscheid Département de la Meurthe  
Leonard an let-âge de quarant et un an  
Maison et Citoyen à la Section de la haute  
Commune de Dabo, assisté de Christophe Fühler  
âge de quarant trois ans journalier et Citoyen à  
Dabo, et Jean Dillen Schneider âge de vingt six ans

Du meme lieu dont le D<sup>eu</sup>x de Bon ami Du C<sup>he</sup>rg<sup>er</sup> am<sup>er</sup>  
Du meme Commune, a Declare a moi que Marguerite  
Huber son Epouse en legitime Mariage est  
a coucher en la Maison au dit lieu d'un enfant  
femelle cetter matin a huit heures qu'il mangera  
au quel on a donne le pres & V<sup>om</sup>me. De Cat<sup>an</sup>  
D'apres cet Declaration que les D<sup>it</sup> Lemoine m'ont  
Certifier véritable et de la Representation qui  
été fait de l'enfant de V<sup>om</sup>me Cydesu j'ai pu  
rediger le present act on vertu de pouvoir qui  
me sont Delegues que le D<sup>it</sup> Lemoine & V<sup>om</sup>me  
le D<sup>it</sup> am<sup>er</sup> ont signé avec moi le jour mo<sup>is</sup>  
C<sup>he</sup>rg<sup>er</sup> am<sup>er</sup> Joseph Schvaller agent

Franz Joseph  
Scheranno

Ce jour d'huil-vingt Cinq Thermidor  
L'an six de la Republique fran  
me et indivisible a Neuf heures  
matin sont comparu devant moi le  
Joseph Schvaller agent Municipal de  
la Commune de Dabo Canton de val de  
Departement de la Meurthe, Ludvique  
Scheranno âgé de quarant Cinq an journalier  
a la Section de la haub, assisté de Savoy  
Schvaller âgé de trent six an v<sup>o</sup>taire  
au meme lieu et George Donnemberger  
agé de trent et une en Obergep<sup>te</sup>  
au dit lieu le D<sup>eu</sup>x le voisin de  
dit Scheranno a Declare a moi que

49

maria Elisabetha  
Deux an son  
legitime est a



Brulle age de <sup>l'année</sup> trent  
Epoise en mariage  
Coucher en la maison

au dit lieu d'une enfant male cet matin a six heures  
qu'il ma represente au quel ont a donner le pres  
nomme de Jean Joseph d'après cet Declaration  
que le dit temoin m'ont certifier veritable et de  
la representation qui ma été fait de l'enfant  
de femme Cij Desu j'ai fait rediger le present  
act en vertu de pouvoire qui me sont de legies que  
le dit temoin ensemble le dit Scherme ont  
signe le jour moi et an

Yong Dombay <sup>marque</sup>  
De + Ludvigne  
Scherno

Johannes antoine  
Kornberger

J. Frohlicher agent

50

Ce jour huit dix thermidore l'an six de  
la Republique française une et indivisible  
a huit heures avant midi son compare devant moi  
le sousigne Joseph Frohlicher agent de la Commune  
de la Canton de Gvalcheu Département de la Morthe  
Joseph Kornberger age de quarante an journalier  
a la Section haut Commune de Dabo assisté de Joseph  
Blesse age de trent an journalier au dit Section et  
Florenz weber Citoyen a Dabo age de trent deux an journalier  
a Dabo la declare a moi que Elisabetha et Engel sont Epoise  
en legitime mariage et a Coucher a son maison  
d'une enfant male Cet matin a trois heures avant midi

qu'il ma représente ou quel on a donne le pres  
nomme Johannes antoine D'apres cet declaration que le dit  
temoigne m'en certifier véritable et la Representation  
qui ma été fait de l'enfant, de crême Cydessus j'ai  
fait-écrite la presont ait ou verature pourvoire  
me sont delegue que les dit domome ensemble  
le dit Hornsberger pere du dit Enfant sont ligés  
avec moi le jour moi et au presint  
Joseph Hornsberger J. Fröhlicher agent

Jacobus nicolaus  
Hägler  
Ce jour huit huit thermidore  
An de la Republique française  
une et indivisible a quatre heure apres  
midij sont compare devant moi le Courrier  
Joseph Fröhlicher agent municipal de la  
De Dabo Carbon de valcheid departement de  
la moirthe Joseph Hägler age de <sup>deux</sup> ~~deux~~ ~~vingt~~  
quarant ans Citoyen et journalier a Dabo asur  
Bartolome Dillen Schneider age de cinquante  
ans journalier au dit lieu et Catharina Hägler  
de deux cinq ans Citoyens au dit lieu a declaré  
moi que Barbara fuchs age de trois neuf ans  
Epouse en legitime mariage et a couché a  
Maison d'un Enfant male est matm a bras  
avant midij qu'il ma représente au quel on  
donne le pres nomme de Jacobus nicolaus D'ap  
cet declaration que le dit temoigne m'en

Certifier véritable et la Représentation qui  
ma été fait de l'enfant - De nomme Cydesu, j'ai fait  
Rediger la present act en vertu de pouvoir qui il  
me sont Deleque que le dit temome Ensemble le dit  
Hägler le pere du dit Enfant sont signés avec  
moi le jour moi et an

1704 le 28 Fevrier par Holonn Dillongue

Marie  
Calarina  
Hägler

J. Fröhlicher  
agent

Table adhibita que de acte continue ad  
p. 10 et 11 de acte de naissance  
de l'au 6.

86<sup>o</sup>

Table de l'acte.

116 Antoine Jean Hornsberger

117 Catherine Lepelletier

118 Francois Joseph Schreuw,

119 Jacob 2<sup>o</sup> Hägler